

Service gestion du domaine public
Tél : 05.63.76.05.66
domaine.public@grand-albigeois.fr

Formulaire de demande de permission de voirie

En application du règlement communautaire de voirie approuvé par le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois en date du 18 décembre 2012 modifié le 2 juillet 2013 et le 10 février 2015.

La délivrance d'une permission de voirie est assujettie à des droits de voirie (droit d'établissement d'arrêté). Le montant de la redevance est fixé annuellement par délibération du conseil communautaire.

1. Pétitionnaire

(Personne physique ou morale demandant l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public communal)

Nom, prénom Société/Entreprise

Adresse

Code postal Ville

Tél Courriel

Demande pour le compte de

Adresse de facturation (si différente de l'adresse du pétitionnaire)

2. Localisation des travaux

Adresse (n° de voie comprise)

Commune

Code postal

Joindre un extrait cadastral (1/1000ième) pour localiser les travaux sur le territoire communal concerné.

3. Objet de la demande – Nature des travaux (à renseigner et cocher les cases correspondantes)

raccordement ou branchement au réseau assainissement collectif des eaux pluviales
(type gargouille)

raccordement au réseau assainissement collectif des eaux usées
(boîte de branchement existante)

aménagement d'un accès :

• création modification

• longueur prévue : m

• présence d'aménagements existants sur le domaine public à proximité immédiate de l'accès projeté (type mobilier urbain, candélabre, arbre,...)

oui (précisez) non

• avec franchissement de fossé (type aqueduc) oui non

• avec abaissement de bordure infranchissable (type passage bateau ou entrée charretière) oui non

surplomb du domaine public :

isolation par l'extérieur de bâtiment existant :

- longueur de façade concernée : [REDACTED]
- épaisseur d'isolation (maximum 16cm) : [REDACTED]

balcon - dimensions à préciser : [REDACTED]

support d'enseigne ou pré-enseigne - dimensions à préciser : [REDACTED]

autres : [REDACTED]

Le surplomb est soumis à redevance pour occupation du domaine public (montant fixé annuellement par délibération du conseil communautaire).

autres (précisez) [REDACTED]

Occupation faisant suite à une autorisation d'urbanisme
(n°- et date de délivrance) [REDACTED]

Concernant les travaux ou aménagements projetés, joindre :

- leur description précise
- un plan de masse (échelle : 1/200e ou 1/500e) et/ou une vue en coupe matérialisant leur emprise sur le domaine public (longueur, largeur et le cas échéant, profondeur)
- 2 photos état des lieux du domaine public (1 vue lointaine et 1 vue proche afin d'apprécier les lieux avant travaux)
- une photo ou un schéma insérant le futur ouvrage, matériel ou aménagement sur le domaine public permettant d'apprécier son intégration

Tranchée ou travaux projetés (cochez la case correspondante) :

sous chaussée sous trottoir sous accotement sous espace vert

Préciser la nature de la tranchée : (cochez la case correspondante) :

longitudinale (parallèle à la voie) transversale (perpendiculaire à la voie)

Précisez la nature du revêtement de la voirie, objet des travaux (cochez la case correspondante) :

• chaussée :

tri-couche enrobé à chaud autres (précisez) [REDACTED]

• trottoir :

bi-couche béton balayé béton désactivé autres (précisez) [REDACTED]

• accotement :

terre végétale grave concassée autres (précisez) [REDACTED]

• autres : [REDACTED]

Fait à [REDACTED] le [REDACTED]

Signature [REDACTED]